

DECISION VALANT DELIBERATION

DEC2025-044

OBJET : VIREMENT DE CREDITS N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n° DEL2023-87 du conseil municipal en date du 21 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n° DEL2025-30 du conseil municipal en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la commune 2025, pour la section de fonctionnement.

Décide

Article 1 – D'AUTORISER les virements de crédits suivants :

Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
65	65736221	Subvention d'équilibre budget transport	-50 000,00	
011	60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	35 000,00	
011	61351	Locations matériel roulant	15 000,00	
		Total section de fonctionnement	0,00	0,00

Article 2 – DE DIRE qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

Article 3 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois.

Fait et décidé le 18/12/2025

Le Maire,
François BARBIER

